



Européenne de Son et de
Lumière
Zone industrielle de la Lauze
17, rue Saint-Exupéry
34430 Saint-Jean-de-Védas
France

Tél : 04 99 13 28 28
S.A.S au capital de 270 000 €
SIRET 302 204 000 79 / APE 4669A
TVA FR08 302 204 204

Fournisseur d'émotions

Attention Nouveau RIB

Société Générale
IBAN : FR75 3000 3035 5400 1200 0522 702
BIC : SOGERPP

ADRESSE DE LIVRAISON

SAS SI CONTACT
110 RUE EMILIEN GAUTIER
BP 70171
vincent.n@sicontact.fr/04 42 90 16 06
13290 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
FRANCE

ADRESSE DE FACTURATION

SAS SI CONTACT
110 RUE EMILIEN GAUTIER
BP 70171
13290 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
FRANCE

N° TVA FR00 827498460

N° SIRET 82749846000027

Emai pour envoi de facture : -

FACTURE

Le vendeur ne pourra voir sa responsabilité civile engagée pour tout dommage subi par l'acheteur, causé directement ou indirectement par l'un des produits mentionnés dans le présent document.

REFERENCE	DESIGNATION	QT	PU HT	R %	PU HT net	Montant HT
LSCMANTRAMINI PORT/2	Selon notre bon N° BL-23-07590 du 26/07/2023 Selon notre commande N° CDE-23-05654 du 24/07/2023 A l'attention de Célia ALIBERT Célia ALIBERT LSC • Console de restitution MANTRA MINI format rail DIN 2 univers DMX TRANSPORT FRANCO (commande > 960 EUROS HT) VOTRE COMMANDE PAR MAIL DU 24/07/23 #####	1 1	2 144,00	25,0	1 608,00	1 608,00

ATTENTION : Les traites sont à retourner dans un délai de 8 jours après réception de la facture. Tout retard pourra entraîner un blocage du compte. En cas de retard de paiement, sera exigible conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € Nos conditions générales de vente, au verso de la présente facture, proforma, devis, BL, sont réputées connues et acceptées par le contractant. Clause attributive de compétence : En cas de litige et à défaut de règlement amiable, les juridictions de Montpellier seront seules compétentes.	TOTAL HT	TOTAL T.T.C
	ESCOMPTÉ %	1 929,60
	Net à payer HT TOTAL T.V.A 20%	Net à PAYER Euro 1929.60 Eur

CLAUDE DE PROPRIETE : En application de la loi 80 335 du 12 mai 1980 les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.